



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 janvier 2023**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 26 janvier 2023 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou de 29 598.66€ pour des travaux de voirie 2022
- Cession du Foyer de Vie la Prairie à l'UNAPEI 86 pour un montant de 1 250 000€,
- Cession d'une partie de la parcelle XC 87 (de 160 m²) pour un montant de 10 000 €
- Convention avec le CDG86 pour la réalisation ou le contrôle des dossiers CNRACL
- Convention avec eaux de Vienne pour le contrôle des équipements incendie
- Autorisation donnée au maire d'engager de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité
- Fixation de la participation aux fluides par l'association PIC et PLUMES pour la mise à disposition de la maison des associations à 800€ annuel
- Maintenance des vidéoprojecteurs pour 260€ annuel
- Travaux de VRD pour l'installation de la station carburant du bourg. Le devis de l'entreprise BARRE d'un montant de 57 517.49€ a été retenu.
- Le remplacement de la porte de service de la cantine sera réalisé par l'entreprise BETIN pour 993.60€ttc
- Des travaux de chauffage vont être réalisés à l'école maternelle par « Service Informatique et Domotique » pour un montant de 4 680€ ttc
- Encaissement d'un don de 250€ versé par les Vanniers
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé au 1 route de Senillé.
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé au 20 les grandes Boignes
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé à Traversay, cadastré AI 114 et 153
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé à Traversay AK 185

Affiché le 02/02/2023, à CHAUNAY